

Les Négociations Annuelles Obligatoires au niveau national

Actuellement, les NAO se déroulent en présence des organisations patronales et des « partenaires sociaux ». Suite à la décision du Conseil d'État, nous avons été invité-es à cette négociation.

Les propositions patronales finales

- Une augmentation de salaire de 2,5% : 1,5% au 1^{er} avril et 1% au 1^{er} septembre.
- Pour les strates 1 et 2, une augmentation de respectivement 20 et 15 points de la base dans la convention.

Les constats de la CGT et la chronologie

A ce jour

SMIC brut : 1603,12 €
Pour le personnel OGEC : les collègues en strate 1 avec 4 degrés (1 572,38 €) et 5 degrés (1 603,12 €) sont sous le SMIC !

Au 1^{er} avril avec accord NAO

Le SMIC ne varie pas.
Augmentation du point SEP de 1,5%. Il passe de 17,97€ à 18,24€ .
Les collègues en strate 1 avec 4 degrés (1 596 €) sont toujours sous le SMIC !

Au 1^{er} mai si le SMIC augmente

Le SMIC devrait augmenter d'environ 2.5%. Il passerait à 1643,2 € brut.
Pour le personnel OGEC: les collègues en strate 1 avec 4 degrés (1 596 €), 5 degrés (1 626,40 €) et 6 degrés (1 641,60 €) ainsi que les collègues en strate 2 avec 5 degrés (1 634 €) passent en dessous du SMIC !

Au 1^{er} septembre avec l'accord NAO et la nouvelle Convention Collective

Le SMIC est toujours à 1643,2 € , sans compter un coup de pouce probable de juillet du nouveau gouvernement.

Pour le personnel OGEC:

- augmentation du point SEP de 1%, qui passe de 18,24 € à 18,42 €
- augmentation de la base des strates 1 et 2 respectivement de 20 et 15 points .

Les collègues strate 1 avec 4 degrés sont toujours sous le SMIC (1 642,45€) et en strate 1 avec 5 degrés et strate 2 avec 5 degrés, les collègues sont royalement 29,95 € au dessus du SMIC Alors si le SMIC augmente au 1er juillet ...

Pour information : les salarié-es payé-es en dessous du SMIC perçoivent une indemnité différentielle qui compense l'écart . Pour la CGT, cela illustre la faiblesse des grilles de salaire et pénalise les salarié-es car en cas d'augmentation de salaire, c'est l'indemnité qui se réduit et le-la salarié-e ne gagne pas plus à la fin du mois !

En conclusion...

Nous sommes très loin de nos revendications. Les employeurs se moquent de la qualité et de la compétence du personnel. La CGT Enseignement Privé ne signera pas accord, qui ne permet même pas de compenser la forte inflation actuelle. C'est tout simplement honteux et scandaleux d'avoir un tel mépris pour les travailleuses et les travailleurs, les employé-es de nos établissements.

Flashez ce QR Code pour connaître nos revendications pour les NAO nationales 2022

